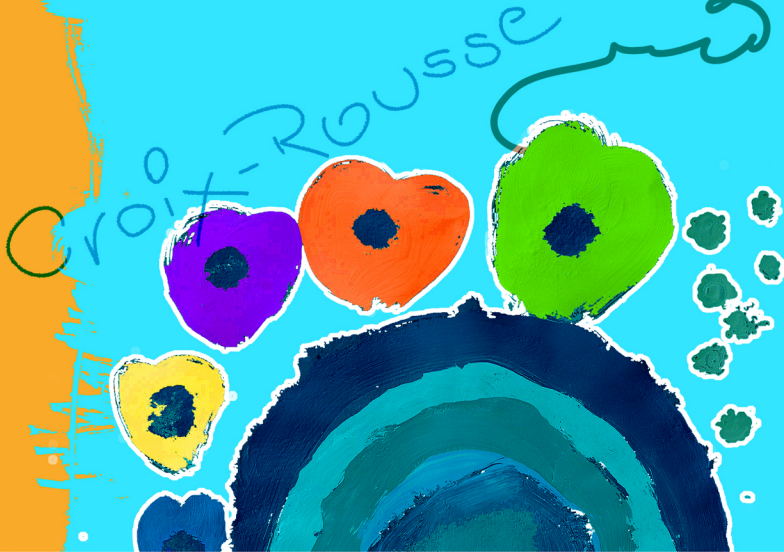




LES DROITS DE L'ENFANT



ATELIERS « LES DROITS DE L'ENFANT »

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant de 1989 considère l'enfant en tant que personne, membre de la famille et de la collectivité, détentrice de droits et de responsabilités adaptés à son âge.

L'idée transmise à travers cette définition et l'ensemble des textes de protection de l'enfance, est que l'enfant est un être humain avec des droits et une dignité. Ce qui caractérise l'enfant, c'est sa jeunesse et sa vulnérabilité.

En effet, l'enfant est un être en pleine croissance, un adulte en devenir, qui n'a pas les moyens de se protéger seul. Aussi doit-il faire l'objet d'un intérêt particulier et d'une protection spécifique.

C'est dans cette optique que des textes proclamant la protection de l'enfant et de ses droits ont été adoptés.

Conçus par l'artiste Ahtzic Silis, les Ateliers Pédagogiques & d'Arts Plastiques, invitent chaque enfant à prendre (sa) place, à donner sa parole, à structurer son langage au sein d'un groupe. Les droits des enfants n'existent que parce que nous formons un peuple, une société.

Parler et faire ensemble autour de ces droits, c'est rappeler le sens de notre collectivité, et continuer à soutenir ce qui nous fonde en tant qu'être humain, social et politique.

Objectifs de l'atelier

Une série d'affiches sur le thème des Droits de l'Enfant a été conçue pour établir un processus de dialogue entre l'intervenant et les enfants/adolescents, dans le but de leur faire connaître et comprendre le sens et la valeur de leurs droits fondamentaux. Ce travail peut aider les enfants à s'exprimer en révélant, par le dessin, leurs désirs et leurs doléances. Des questions peuvent éventuellement être identifiées et des actions peuvent alors se mettre en place le cas échéant, avec la participation des enseignants, d'assistants sociaux, de psychologues, de juristes, etc.

Une équipe d'artistes assistée par des étudiants et élèves avocats de la Clinique Juridique de l'Université Jean Moulin Lyon 3, assureront neuf ateliers de sensibilisation aux droits de l'enfant, dans des classes de CM1 et CE1 de l'établissement scolaire Joseph Cornier à Lyon 4^e, de février à avril 2021. L'objectif de cette activité est d'apprendre aux enfants non seulement l'existence de leurs droits, mais surtout qu'ils acquièrent les compétences et les attitudes qui leur permettront de les faire valoir.

Clinique Juridique

FACULTÉ DE DROIT | EDARA
UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON III | ÉCOLE DES AVOCATS
2006-2009



Présentation

Au sein de la clinique juridique, la Faculté de droit et l'école d'avocats Rhône Alpes proposent une information juridique gratuite et confidentielle.

Pilotée par la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, la clinique juridique est un outil d'accès au droit ouvert à tous.

Elle permet à ceux qui le souhaitent d'obtenir un rendez-vous pour venir

échanger sur des difficultés d'ordre juridique afin de pouvoir être orientés.

Ce rendez-vous est animé par des étudiants en fin de parcours universitaire (Master 2) et des élèves avocats qui, après avoir échangé avec l'utilisateur de la clinique, lui proposeront une restitution deux semaines plus tard. Un référent (enseignant-chercheur, avocat ou notaire) contrôle de manière systématique les restitutions des étudiants et des élèves avocats.



Si vous êtes témoins de violences à l'encontre d'enfants, vous pouvez contacter l'une des structures juridiques suivantes

Contacts

Clinique Juridique Mode d'emploi

L'utilisateur prend un rendez-vous sur :

<http://cliniquejuridique.univ-lyon3.fr>

ou au ☎ **04 78 78 70 53**

Les rendez-vous ont lieu **tous les jeudis de 18h à 20h** à :

L'École des Avocats
Rhône Alpes (EDARA)
191 Rue Vendôme
69003 Lyon

L'AIDE S'OPÈRE EN 2 ÉTAPES

1 A l'occasion d'un premier rendez-vous, l'utilisateur est reçu par deux étudiants et un élève avocat durant une vingtaine de minutes.

2 Au deuxième rendez-vous fixé deux semaines plus tard, il sera informé sur ses droits et éventuellement orienté vers le professionnel du droit approprié.

Ces deux semaines sont nécessaires pour que les étudiants construisent leurs réponses sous le contrôle d'un enseignant-chercheur et ou un avocat/notaire.

La clinique juridique fait partie du réseau EDUCADROIT

Groupe scolaire Joseph Cornier

Maternelle : 04 72 98 18 70
mat4.cornier@mairie-lyon.fr
Directeur : Xavier POIRET

Elémentaire : 04 72 98 18 60
elem4.cornier@mairie-lyon.fr
Directeur : Emmanuel MAGNIER

Groupe scolaire Joseph Cornier
23 rue Jacquard - 69004 Lyon

Ahtzic SILIS

Galerie/Atelier
6 rue Mazard
69002 Lyon, France
☎ +33 (0)6 66 52 77 57
ahtzicsilis@gmail.com

Autres contacts utiles

- Allo Enfance en Danger : 119
- Police : 17
- Tribunal pour enfants de Lyon :
04 72 60 70 12
- Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) : 04 72 61 72 62
- Association L'Enfant Bleu :
01 56 56 62 62